



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 18-22 novembre 2019

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 23 septembre 2019

WFP/EB.2/2019/6-A/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure de niveau 3 coordonnée au niveau central menée par le PAM pour faire face à la crise dans le nord-est du Nigéria (2016-2018)

Contexte

1. On trouvera dans le présent document la réponse de la direction aux recommandations formulées dans le rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure de niveau 3 coordonnée au niveau central menée par le PAM pour faire face à la crise dans le nord-est du Nigéria.
2. L'évaluation a porté sur l'ensemble des activités que le PAM a mises en œuvre dans le nord-est du Nigéria de 2016 à 2018. Elle a permis d'examiner l'adéquation de la conception et de l'exécution, la performance opérationnelle, et les facteurs ayant influé sur les décisions stratégiques ainsi que la qualité de ces dernières. Des pistes d'apprentissage à l'échelle institutionnelle ont été dégagées ainsi que des recommandations spécifiquement applicables au pays.
3. À l'issue de l'évaluation, sept recommandations ont été formulées, dont certaines requièrent des mesures à l'échelle institutionnelle, tandis que d'autres concernent le bureau régional ou le bureau de pays.
4. Le tableau ci-après présente les mesures qu'il est prévu de prendre pour appliquer les recommandations, et les échéances correspondantes.

Coordonnateurs responsables:

M. C. Nikoi
Directeur régional
Afrique de l'Ouest
courriel: chris.nikoi@wfp.org

M. P. Howe
Directeur de pays
courriel: paul.howe@wfp.org

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE DE NIVEAU 3 COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL MENÉE PAR LE PAM POUR FAIRE FACE À LA CRISE DANS LE NORD-EST DU NIGÉRIA (2016-2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises/à prendre	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 1</p> <p>Le PAM devrait améliorer la couverture des situations d'urgence majeure survenant dans des pays où il n'est pas présent et les plans de préparation à cet égard.</p> <p>a) Examiner les responsabilités relatives aux pays où le PAM n'est pas présent et la façon dont les bureaux régionaux couvrent ces pays.</p> <p>b) Envisager d'affecter du personnel d'"antenne" du PAM dans les pays où celui-ci n'est pas présent et où un risque de crise alimentaire a été décelé.</p> <p>c) Élaborer et mettre à jour régulièrement des plans de secours d'urgence fondés sur des scénarios, visant à étendre l'empreinte du PAM là où celui-ci n'est pas présent.</p>	<p>Siège (Division de la préparation aux situations d'urgence et de l'appui aux interventions en cas de crise), en concertation avec le bureau régional</p>	<p>a) La recommandation est acceptée. Le bureau régional du PAM surveille en permanence la situation dans les pays où le PAM n'est pas présent, notamment la Guinée équatoriale, le Gabon et Cabo Verde, par l'intermédiaire de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. De plus, la direction du bureau régional examinera et consignera les responsabilités, les rôles et la couverture concernant les pays où le PAM n'est pas présent. Cet examen permettra au PAM de concevoir des mesures de suivi minimales visant à garantir qu'il remplit son mandat et assume ses responsabilités.</p> <p>b) La recommandation est partiellement acceptée. Compte tenu des résultats de l'examen susmentionné, et s'il y a lieu, le bureau régional dépêchera autant que de besoin des missions de terrain dans les pays où le PAM n'est pas présent.</p> <p>c) La recommandation est acceptée. En concertation avec d'autres organismes régionaux des Nations Unies, le PAM continuera à mettre à jour régulièrement des plans de secours d'urgence fondés sur des scénarios et surveillera la situation dans les pays où il n'est pas présent.</p>	<p>Mi-juin 2020</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE DE NIVEAU 3 COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL MENÉE PAR LE PAM POUR FAIRE FACE À LA CRISE DANS LE NORD-EST DU NIGÉRIA (2016-2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises/à prendre	Délai de mise en œuvre
d) Envisager d'élaborer des documents succincts sur les principaux enseignements tirés des opérations menées par le passé dans des contextes analogues afin de faciliter le démarrage des interventions.		d) La recommandation est acceptée. Les enseignements seront présentés sous la forme de documents succincts s'il y a lieu et/ou seront intégrés dans la panoplie d'outils relative aux interventions d'urgence.	En continu
<p>Recommandation 2</p> <p>Le PAM devrait renforcer sa capacité institutionnelle à déployer rapidement du personnel doté d'une expérience suffisante pour diriger et gérer l'intervention d'urgence dans le pays d'une manière durable.</p> <p>a) Mettre en place au plus vite une réserve de cadres qualifiés et formés, disponibles pour un déploiement à moyen ou à long terme dans des situations d'urgence de niveau 3, notamment en tant que coordonnateur des secours d'urgence, responsable de programme, directeur de pays ou directeur de pays adjoint.</p> <p>b) Examiner et réviser les directives relatives à l'ajout de candidats dans le fichier de réserve pour les interventions d'urgence.</p> <p>c) Examiner les dispositions garantissant un passage de relais efficace entre le personnel affecté temporairement ou en remplacement temporaire sortant et le personnel déployé pour une longue durée.</p>	Siège (Division des ressources humaines, Division de la préparation aux situations d'urgence et de l'appui aux interventions en cas de crise)	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>a) Une proposition d'investissement conjointe de la Division des ressources humaines et de la Division de la préparation aux situations d'urgence et de l'appui aux interventions en cas de crise a été approuvée. La réserve, composée d'au moins 20 membres du personnel représentant un large éventail de fonctions, a été établie au sein de la Division de la préparation aux situations d'urgence et de l'appui aux interventions en cas de crise. La réserve compte actuellement quatre membres du personnel devant être spécifiquement affectés à des interventions d'urgence.</p> <p>b) L'examen des directives a été approfondi et des modifications supplémentaires ont été apportées. Le fichier de réserve sera encore complété par des membres du personnel nommés par leur bureau.</p> <p>c) Un mémorandum et des modèles de document institutionnels sont disponibles sur l'intranet. En outre, d'autres mesures sont actuellement prises pour garantir leur utilisation effective au niveau local.</p>	<p>Mi-2020</p> <p>Mi-2020</p> <p>Fin 2019</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE DE NIVEAU 3 COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL MENÉE PAR LE PAM POUR FAIRE FACE À LA CRISE DANS LE NORD-EST DU NIGÉRIA (2016–2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises/à prendre	Délai de mise en œuvre
d) Institutionnaliser les dispositions favorisant une insertion rapide du personnel national grâce à la définition préalable de modules de formation et d'orientation obligatoires, notamment sur les principaux outils institutionnels comme l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace (COMET) et le Système d'appui à la gestion logistique.		d) La Division des ressources humaines a mis en place des procédures spécifiques pour le recrutement accéléré de personnel au niveau local dans le cadre de l'opération menée au Nigéria. Les modules de formation obligatoires (par exemple, sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination, la déontologie et la sécurité) sont mis à disposition sur la plateforme WeLearn à laquelle tous les employés peuvent accéder. Les modules concernant les systèmes fonctionnels propres au PAM (par exemple, COMET) ont également été mis à disposition.	Fait
<p>Recommandation 3</p> <p>Le PAM devrait renforcer l'appui fourni aux bureaux de pays en matière de planification, de mise en œuvre et d'établissement de rapports concernant le renforcement des capacités des institutions nationales dans le contexte de situations d'urgence.</p> <p>a) Accorder une place plus centrale au renforcement des capacités et élaborer une stratégie institutionnelle de mobilisation des ressources.</p>	Siège (Division des politiques et des programmes), bureau de pays	<p>a) La recommandation est acceptée, conformément à la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de développement des capacités¹.</p> <p>Attribution d'une place centrale. Les mesures prises au cours des deux dernières années pour favoriser le renforcement des capacités des pays ont notamment été les suivantes: formulation d'une stratégie en matière de communication et élaboration des produits connexes, amélioration de l'approche de suivi et d'établissement de rapports concernant le renforcement des capacités des pays, établissement d'un plan relatif aux moyens mis à disposition en interne et à leur développement, mise au point de produits d'apprentissage pertinents destinés à être largement utilisés dans tout le PAM et création d'un système d'information à l'appui de la</p>	En cours

¹ <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000037438/download/>.

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE DE NIVEAU 3 COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL MENÉE PAR LE PAM POUR FAIRE FACE À LA CRISE DANS LE NORD-EST DU NIGÉRIA (2016–2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises/à prendre	Délai de mise en œuvre
		<p>génération d'éléments factuels, du plaidoyer, de la production de rapports et de l'attribution d'une place privilégiée au renforcement des capacités des pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du PAM. Ces produits seront mis en circulation en plusieurs phases au cours du second semestre de 2019 et du premier semestre de 2020.</p> <p>Mobilisation des ressources. Outre ce qui précède, une cartographie détaillée des tendances et priorités des donateurs en matière de renforcement des capacités a été achevée au premier semestre de 2019 pour éclairer, dans le domaine du renforcement des capacités des pays, la formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources fondée sur des données factuelles. L'élaboration de cette stratégie sera achevée courant 2019, en vue de son examen par les pairs puis de sa mise en œuvre.</p> <p>Lien avec le Nigéria. La Division des politiques et des programmes a entamé un dialogue avec le Bureau du PAM au Nigéria pour appuyer, aux fins du plan stratégique de pays (PSP), la formulation d'une stratégie détaillée de renforcement des capacités. La Division des politiques et des programmes veillera à ce que tous les outils fonctionnels disponibles, notamment les produits énumérés plus haut, soient utilisés selon que de besoin pour appuyer le bureau de pays.</p>	Fin 2019

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE DE NIVEAU 3 COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL MENÉE PAR LE PAM POUR FAIRE FACE À LA CRISE DANS LE NORD-EST DU NIGÉRIA (2016–2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises/à prendre	Délai de mise en œuvre
<p>b) Donner une suite aux recommandations formulées dans l'évaluation stratégique de la politique du PAM en matière de développement des capacités (2009)</p>		<p>b) La recommandation est acceptée, conformément à la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de développement des capacités².</p> <p>Le PAM s'emploie activement à donner suite aux recommandations 2 (outils et orientations pratiques), 3 (développement des moyens disponibles en interne), 4 (affermisssement des dispositions relatives au suivi et à l'établissement de rapports en matière de renforcement des capacités des pays) et 5 (communication en interne et à l'externe), notamment dans le cadre d'une ou de plusieurs des mesures énumérées plus haut; les fonctions essentielles permettant à ces mesures d'être institutionnalisées et de contribuer à la transformation organisationnelle et à l'accroissement des capacités ont été établies et mobilisent toute l'attention voulue.</p> <p>La recommandation 6 (nouvelle politique) sera appliquée avec la présentation au Conseil d'administration en 2020 d'une nouvelle politique/stratégie en matière de renforcement des capacités des pays.</p>	<p>Recommandation 2 – fin 2019</p> <p>Recommandation 3 – en cours</p> <p>Recommandation 4 – fait</p> <p>Recommandation 5 – en cours</p> <p>Recommandation 6 – fin 2020</p>
<p>c) Désigner au sein des bureaux régionaux et des bureaux de pays un coordonnateur chargé d'appuyer la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de développement des capacités.</p>		<p>c) La recommandation est acceptée. Le PAM a établi une équipe chargée du renforcement des capacités en 2018. Le chef d'équipe rend compte de cette question à la direction du bureau de pays et est le coordonnateur désigné des activités menées par le bureau de pays en matière de renforcement des capacités.</p>	<p>Fait</p>

² <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000037438/download/>.

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE DE NIVEAU 3 COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL MENÉE PAR LE PAM POUR FAIRE FACE À LA CRISE DANS LE NORD-EST DU NIGÉRIA (2016–2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises/à prendre	Délai de mise en œuvre
d) Élaborer en partenariat avec d'autres entités une stratégie coordonnée de renforcement des capacités pour le Nigéria.		d) La recommandation est partiellement acceptée. L'élaboration d'une stratégie coordonnée de renforcement des capacités pour le Nigéria est une responsabilité qui incombe au Coordonnateur résident. Cependant, le bureau de pays du PAM participe à la formulation du plan de travail annuel commun associé au Cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable du Nigéria, ce qui comprend des mesures visant le renforcement des capacités des institutions fédérales et des institutions d'État axées sur les interventions d'urgence.	Pour 2019, la contribution du bureau de pays au Cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable est parachevée.
<p>Recommandation 4</p> <p>Le PAM devrait continuer à accorder une place stratégique centrale à la satisfaction des besoins immédiats des populations touchées dans le nord-est du Nigéria, en accord avec l'engagement pris dans le PSP de fournir une assistance d'urgence visant à sauver des vies.</p> <p>a) Plaider vigoureusement, en coordination avec les partenaires, pour la fourniture d'une assistance alimentaire et nutritionnelle suffisante permettant de satisfaire les besoins évalués.</p>	Bureau de pays	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>a) Le Bureau du PAM au Nigéria organise des réunions mensuelles avec les donateurs pour faire le point sur les opérations, mettre en lumière les lacunes et insister sur la nécessité de fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle.</p> <p>Le Bureau du PAM au Nigéria entretient des relations régulières avec les pouvoirs publics, au niveau fédéral et au niveau des États, pour faire valoir les implications des évaluations actualisées de la sécurité alimentaire et souligner notamment les lacunes et les besoins, et plaider pour la poursuite de la fourniture d'une assistance alimentaire et nutritionnelle dans le nord-est du Nigéria.</p> <p>Le PAM codirige – avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – le groupe de travail du secteur de la sécurité alimentaire, qui se réunit mensuellement.</p>	Il s'agit d'une série d'activités toujours en cours.

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE DE NIVEAU 3 COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL MENÉE PAR LE PAM POUR FAIRE FACE À LA CRISE DANS LE NORD-EST DU NIGÉRIA (2016–2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises/à prendre	Délai de mise en œuvre
<p>b) Établir une relation claire et transparente entre le nombre total de personnes évaluées comme ayant besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle et les chiffres utilisés par le PAM dans sa planification opérationnelle.</p> <p>c) Réviser les plans actuels relatifs au passage à un appui aux moyens d'existence, en tenant compte d'une analyse approfondie du contexte.</p> <p>d) Se concerter avec le Gouvernement et les partenaires de développement et communautaires pour élaborer une stratégie de transition permettant de passer d'une intervention d'urgence de niveau 3 à un appui en faveur des moyens d'existence.</p>		<p>b) Les résultats de la récente évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence ont indiqué un accroissement des besoins alimentaires et nutritionnels dans le nord-est du Nigéria. En conséquence, une révision du PSP du Nigéria est en cours afin que les plans opérationnels correspondent aux besoins sur le terrain.</p> <p>c) Ce point est traité dans le cadre de la révision mentionnée à l'alinéa b) ci-dessus.</p> <p>d) Le bureau de pays travaille en coordination avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires clés à l'élaboration d'une stratégie de transition relative au passage d'une intervention d'urgence de niveau 3 à un appui en faveur des moyens d'existence, dans la mesure du possible compte tenu du contexte mouvant.</p>	<p>Octobre 2019</p> <p>Octobre 2019</p> <p>Mars 2020</p>
<p>Recommandation 5</p> <p>Le PAM devrait promouvoir comme il se doit l'application des principes humanitaires et l'accès équitable à l'assistance alimentaire et nutritionnelle, en accord avec l'engagement pris dans le PSP de contribuer à obtenir un accès humanitaire respectant un certain nombre de principes et de le préserver.</p> <p>a) Élaborer et diffuser des directives institutionnelles pratiques à l'intention du personnel d'encadrement de terrain pour l'application des politiques institutionnelles concernant les principes et l'accès humanitaires.</p>	Siège (Département des services concernant les opérations/Division des politiques et des programmes), bureau régional, bureau de pays	<p>a) La recommandation est partiellement acceptée. En concertation avec le Siège, le bureau régional conduit déjà des cours pratiques visant à améliorer les connaissances du personnel de terrain concernant les principes humanitaires et les négociations relatives à l'accès.</p>	Fait

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE DE NIVEAU 3 COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL MENÉE PAR LE PAM POUR FAIRE FACE À LA CRISE DANS LE NORD-EST DU NIGÉRIA (2016-2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises/à prendre	Délai de mise en œuvre
b) Contribuer, en coordination avec d'autres entités des Nations Unies présentes au Nigéria, à la conduite de formations sur l'application des principes humanitaires.		b) La recommandation est acceptée. À la demande du PAM, le Comité international de la Croix-Rouge a conduit à l'intention de 24 membres du bureau de pays une formation sur les concepts fondamentaux du droit international humanitaire et sur l'application des principes humanitaires.	Fait en juin 2019
c) Achever l'élaboration de la stratégie du PAM en matière d'accès, en veillant à son harmonisation avec la stratégie de l'équipe de pays pour l'action humanitaire.	Direction du bureau de pays	c) La recommandation est acceptée. Le Bureau du PAM au Nigéria élaborera une stratégie en matière d'accès qui sera harmonisée avec celle de l'équipe de pays pour l'action humanitaire.	Janvier 2020
d) Définir au sein du Bureau du PAM au Nigéria les responsabilités en matière d'intégration de la question des principes et de l'accès humanitaires dans les opérations relevant des programmes et établir les capacités correspondantes.	Direction du bureau de pays	d) La recommandation est acceptée. 30 membres du personnel du bureau de pays chargé des programmes et de la sécurité ont participé à un atelier sur les négociations humanitaires animé par le Centre de compétences en matière de négociations humanitaires. L'atelier a contribué à renforcer les capacités d'intégration de la question des principes et de l'accès humanitaires dans les opérations liées aux programmes. Pour renforcer un peu plus les capacités, le bureau de pays fera réaliser une évaluation par le Siège, qui éclairera la définition des responsabilités et fournira des indications quant aux besoins en matière de personnel aux fins de l'établissement d'une équipe chargée de l'accès pleinement fonctionnelle à l'appui des opérations, conformément à la stratégie. Le recrutement du personnel des équipes chargées de l'accès pourra alors être achevé.	Mars 2019 Mars 2020 Juillet 2020

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE DE NIVEAU 3 COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL MENÉE PAR LE PAM POUR FAIRE FACE À LA CRISE DANS LE NORD-EST DU NIGÉRIA (2016–2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises/à prendre	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 6</p> <p>Le PAM devrait redoubler d'efforts pour prendre systématiquement en compte la problématique femmes-hommes dans le cadre des activités relevant des programmes et établir des partenariats afin de concrétiser l'engagement pris dans le PSP de renforcer la programmation de nature à transformer les relations entre les sexes.</p> <p>a) Nommer un responsable à temps plein de la problématique femmes-hommes, dont les fonctions soient clairement distinctes des fonctions liées à la protection.</p> <p>b) Réaliser une étude de référence et élaborer un plan d'action concernant la problématique femmes-hommes au niveau du pays.</p>	Bureau de pays	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>a) Le bureau de pays élaborera le mandat d'un spécialiste de la problématique femmes-hommes et le recrutera. Cette personne sera engagée au niveau NO-C et sera placée sous l'autorité hiérarchique du directeur de pays ou de son adjoint. Elle aura pour mission de veiller à l'intégration de cette problématique dans toutes les opérations du bureau de pays et dirigera pour le bureau le Réseau de suivi des résultats en matière d'égalité des sexes, en s'assurant que les principes en la matière sont intégralement respectés partout au sein du bureau de pays.</p> <p>Le bureau de pays recrutera un consultant national spécialiste de la problématique femmes-hommes qui sera chargé de recueillir des données de référence (sous la direction du coordonnateur du Réseau de suivi des résultats en matière d'égalité des sexes). Le mandat a déjà été élaboré et une liste de quelques consultants reconnus présélectionnés est disponible.</p> <p>b) Le bureau de pays entreprendra une étude de référence relative à la problématique femmes-hommes.</p> <p>Dans le PSP, un plan d'action relatif à la problématique femmes-hommes, indiquant les mesures à prendre, les unités du PAM responsables, les indicateurs et les cibles à atteindre d'ici à 2022 sera élaboré. Le plan précisera également les principaux objectifs du bureau de pays en matière de partenariat en lien avec ce domaine.</p>	<p>Avril 2020</p> <p>Novembre 2019</p> <p>Décembre 2019</p> <p>Février 2020</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE DE NIVEAU 3 COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL MENÉE PAR LE PAM POUR FAIRE FACE À LA CRISE DANS LE NORD-EST DU NIGÉRIA (2016–2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises/à prendre	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 7</p> <p>Le PAM devrait préciser et améliorer son approche en matière de ciblage.</p> <p>a) Élaborer une stratégie de communication visant à améliorer l'échange d'informations sur les méthodes de ciblage.</p> <p>b) Examiner, réviser et élaborer des politiques et directives institutionnelles sur le ciblage de l'assistance alimentaire, assorties notamment de seuils de vérification et erreurs de ciblage acceptables pour les erreurs tant d'inclusion que d'exclusion.</p>	<p>Bureau de pays, Siège (Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>a) Les procédures opératoires normalisées relatives au ciblage des bénéficiaires dans le nord-est du Nigéria ont été communiquées à l'ensemble des partenaires coopérants du PAM ainsi qu'aux homologues chargés, au sein des administrations des États, de la gestion des situations d'urgence. Le bureau de pays achèvera l'élaboration d'un guide de sensibilisation communautaire ayant trait au ciblage.</p> <p>b) L'élaboration des directives institutionnelles relatives au ciblage est en passe d'être achevée et ces directives devraient être prêtes d'ici à la fin de 2019. La mise en place d'une formation connexe sur le ciblage est également prévue et, par ailleurs, un module d'apprentissage électronique est en cours de préparation.</p>	<p>Juillet 2018</p> <p>Novembre 2019</p> <p>Fin 2020</p>